

Soutien suisse dans le cadre du Swiss-European Mobility Programme SEMP¹

Mobilité étudiante à des fins de stages (Student Mobility for Traineeships SMT)

Généralités	Les informations suivantes s'adressent aux offices des relations internationales des institutions de formation tertiaire suisses. Elles contiennent les conditions de base relatives à l'encouragement de la mobilité étudiante à des fins de stages (IN/OUT) et ne sont pas exhaustives. Des informations détaillées se trouvent dans le guide du programme Erasmus+ et dans le guide SEMP ² .
Mobilité étudiante à des fins d'études (SMS)	Encouragement des activités de mobilité des étudiant-e-s qui se rendent à l'étranger pour une durée déterminée à des fins de stages. Le stage peut avoir lieu dans un pays européen ou dans un pays à l'échelle mondiale.
Autorisation de soumettre une demande	<p>Toutes les hautes écoles suisses officiellement reconnues par la Confédération, tout comme les écoles supérieures reconnues pour leurs cursus au niveau tertiaire, en possession d'une charte du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) ou d'une charte SEMP³.</p> <p>Les demandes de subventions pour les projets de mobilité peuvent être déposées une fois par an. Les projets débutent le 1er juin de chaque année.</p>
Conditions de l'octroi d'une bourse aux étudiant-e-s	<ul style="list-style-type: none">– Pour les activités de mobilité vers ou à partir d'un pays participant au programme suisse pour Erasmus+ (ou à l'échelle mondiale) dans une haute école partenaire, une entreprise privée/publique, une ONG/OBNL, etc.– Par cycle d'études (bachelor, master, doctorat), une ou plusieurs périodes de mobilité d'une durée de deux mois au minimum à douze mois au maximum en tout (études et stages).– Une candidature et une nomination à une activité de mobilité sont possibles seulement avant le début de la période de mobilité à l'étranger.– Une prolongation de la période de mobilité à l'étranger est possible.– Seulement pour les activités de mobilité sortante : stage possible jusqu'à douze mois au maximum après la fin des études.– Un « Green Travel Top-Up » pour les étudiant-e-s qui choisissent un moyen de transport émettant moins de CO2 que l'avion.
Aides financières et support organisationnel (OM)	<ul style="list-style-type: none">– Montants forfaitaires selon la durée effective du stage pour les étudiant-e-s.– Montants forfaitaires pour l'organisation des activités de mobilité par activité de mobilité organisée pour l'institution de formation.

¹ SEMP fait partie du programme suisse pour Erasmus+.

² Le guide du programme se trouve sous : ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr et www.movetia.ch/iro.

³ Principes SEMP : www.movetia.ch/fr/programmes/programme-suisse-pour-erasmus/enseignement-tertiaire/mobilite/deposer-une-demande-de-subventions.

Sélection des participant-e-s

- Effectuée par la haute école d'origine. Les étudiants doivent être inscrits de façon régulière dans une haute école suisse (exception pour les outgoings : stage après la fin des études).
 - Des procédures et des critères de sélection équitables et transparents sont exigés. Les hautes écoles sont tenues de garantir l'absence de conflits d'intérêts dans le comité de sélection.
-

Documents obligatoires pour les activités de mobilité

1. Grant Agreement : signé par l'étudiant-e. Par sa signature, le/la bénéficiaire final-e confirme qu'il accepte les subventions et les utilise de manière appropriée et qu'il/elle est tenu-e à un remboursement en cas d'interruption de la période de mobilité.
2. Learning Agreement for Traineeships : convention entre l'étudiant-e, les hautes écoles/institutions d'origine et d'accueil ou l'entreprise, etc. Composante essentielle de la mobilité, il garantit la reconnaissance officielle des acquis d'apprentissage convenus ainsi que la préparation et l'encadrement des stagiaires.
3. Rapport final : obligation du/de la bénéficiaire final-e de le remettre à la haute école d'origine au terme de la période à l'étranger. Ce rapport informe sur la qualité et les expériences et sert à des fins statistiques. Un format personnalisé doit contenir toutes les informations demandées dans le modèle de formulaire établi par Movetia.
4. Déclaration d'assurance : signée par l'étudiant-e. Confirmation de la conclusion d'une couverture d'assurance suffisante. Des engagements supplémentaires comme une assurance accidents ou assurance responsabilité civile sont définis avec l'institution d'accueil.

Le Certificate of Attendance peut faire office de document de mobilité mais son utilisation est facultative.

Besoins particuliers

Les institutions de l'enseignement tertiaire sont tenues de permettre aux personnes souffrant de problèmes physiques, mentaux ou de santé de participer à une activité de mobilité. Elles peuvent adresser une demande de fonds supplémentaires à cet effet.
